

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1

Edition révisée n° : 1

Date : 29/1/2009

Remplace la fiche : 0/0/0

ref ISO : 123456

## VERNIS BRILLANT F06AG

**9029CB1**

www.lisam.com



F+ : Extrêmement inflammable



Xi : Irritant

### Producteur

ITW Spraytec

ZI C - BP15

F-08320 Vireux-Molhain France

Tel. 03 24 41 54 00 - Fax 03 24 41 54 44

infofds@itwpc.com

## 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

**Nom commercial** : VERNIS BRILLANT F06AG  
Identification du produit : Aérosol.  
Type de produit : Vernis.  
Identification de la société : Voir producteur.  
N° de téléphone en cas d'urgence : INRS : 01.45.42.59.59

## 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Phrases relatives aux dangers : Extrêmement inflammable. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Mode d'exposition dominant : Inhalation.

Symptômes liés à l'utilisation

- Inhalation : Essoufflement. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Maux de tête.
- Contact avec la peau : Peut provoquer un dessèchement ou gerçure de la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux. Rougeur. Douleur.
- Ingestion : Ingestion peu probable.

## 3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

| Nom de la substance            | Contenance (%) | No CAS / No CE / Numéro index        | Symbole(s) | Phrase(s) R          |
|--------------------------------|----------------|--------------------------------------|------------|----------------------|
| <u>Butane</u>                  | : < 30 %       | 106-97-8 / 203-448-7 / 601-004-00-0  | F+         | 12                   |
| <u>Propane</u>                 | : < 20 %       | 74-98-6 / 200-827-9 / 601-003-00-5   | F+         | 12                   |
| <u>Xylène</u>                  | : < 12,5 %     | 1330-20-7 / 215-535-7 / 601-022-00-9 | Xn         | 10-20/21-38          |
| <u>Ethylbenzène</u>            | : < 10 %       | 100-41-4 / 202-849-4 / 601-023-00-4  | F Xn       | 11-20                |
| <u>Hydrocarbure aromatique</u> | : < 20 %       | 64742-95-6 / 265-199-0 / ----        | Xn N       | 10-37-51/53-65-66-67 |
| <u>Acétone</u>                 | : 20 à 40 %    | 67-64-1 / 200-662-2 / 606-001-00-8   | F Xi       | 11-36-66-67          |

## 4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- Inhalation : En cas de malaise par suite d'exposition, transporter immédiatement la victime à l'air frais. Mettre la victime au repos. Appeler un médecin.
- Contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion : Ingestion peu probable. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Edition révisée n° : 1

Date : 29/1/2009

Remplace la fiche : 0/0/0

ref ISO : 123456

## VERNIS BRILLANT F06AG

**9029CB1**

www.lisam.com

### 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Risques spécifiques                  | : Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs. L'exposition à la chaleur ou la contamination par certaines impuretés peut provoquer une décomposition produisant des gaz très volatils, d'où un risque de surpression pouvant provoquer une violente rupture de conteneurs fermés. |
| Moyens d'extinction                  |  |
| - Agents d'extinction appropriés     | : Poudre. Dioxyde de carbone. Mousse. Brouillard d'eau.  |
| - Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.   |
| Protection contre l'incendie         | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.  |
| Procédures spéciales                 | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.  |

### 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Précautions individuelles        | : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  |
| Précautions pour l'environnement | : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.  |
| Méthodes de nettoyage            | : Ecarter toute source d'ignition. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Diluer les résidus et rincer. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Les mélanges de déchets contenant du propane/butane ne doivent pas pénétrer dans les canalisations ou les égouts où des vapeurs pourraient s'accumuler et s'enflammer. |

### 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

|   |  |
|---|--|
| Précautions lors du maniement et de l'entreposage | : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.   |
| Stockage  | : Protéger du gel. Conserver à une température ne dépassant pas 50° C. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Ne pas fumer. |
| Stockage - à l'abri de                            | : Rayons directs du soleil. Sources de chaleur. Etincelles. Flamme nue.  |
| Manipulation                                      | : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.   |

### 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Protection individuelle              |   |
| - Protection respiratoire            | : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.   |
| - Protection des mains               | : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.   |
| - Protection de la peau              | : Si le contact répété avec la peau est possible, porter des vêtements de protection.   |
| - Protection des yeux                | : Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.  |
| Hygiène industrielle                 | : Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières et/ou de vapeurs. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.   |
| Limites d'exposition professionnelle | : Acétone : VME (mg/m <sup>3</sup> ) : 1210<br>Acétone : VME (ppm) : 500<br>Butane : VME (ppm) : 800<br>Butane : VME (mg/m <sup>3</sup> ) : 1900<br>Xylène : VME (ppm) : 50<br>Xylène : VME (mg/m <sup>3</sup> ) : 221<br>Xylène : VLE (ppm) : 100<br>Xylène : VLE (mg/m <sup>3</sup> ) : 442<br>Ethylbenzène : VLE (ppm) : 200<br>Ethylbenzène : VME (mg/m <sup>3</sup> ) : 442<br>Ethylbenzène : VME (ppm) : 100<br>Ethylbenzène : TLV© -TWA [ppm] : 100<br>Ethylbenzène : VLE (mg/m <sup>3</sup> ) : 884 |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Edition révisée n° : 1

Date : 29/1/2009

Remplace la fiche : 0/0/0

ref ISO : 123456

## VERNIS BRILLANT F06AG

**9029CB1**

www.lisam.com

### 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

|                         |             |
|-------------------------|-------------|
| Aspect                  | : Liquide.  |
| Couleur                 | : Incolore. |
| Odeur                   | : Solvant.  |
| Point d'ébullition [°C] | : < 0°C     |
| Densité                 | : 0.69      |
| Solubilité dans         | : Solvant.  |
| Point d'éclair [°C]     | : < 0°C     |

### 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Produits de décomposition dangereux | : Aucun(es) dans des conditions normales. La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. |
| Réactions dangereuses               | : Lors de l'utilisation, peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.                                   |
| Matières à éviter                   | : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.  |
| Conditions à éviter                 | : Chaleur. Rayons directs du soleil. Flamme nue. Etincelles.   |

### 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Informations toxicologiques | : Aucune donnée disponible.   |
| Toxicité aiguë              | : Aucune donnée disponible.   |
| Toxicité chronique          |   |
| - Inhalation                | : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Maux de tête.  |
| - Cutanée                   | : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| - Oculaire                  | : Irritant pour les yeux. Sensation de brûlure.   |
| - Ingestion                 | : L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée.   |

### 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

|                |   |
|----------------|---|
| Sur le produit | : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
|----------------|---|

### 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

|             |   |
|-------------|---|
| Généralités | : Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. S'il n'est pas vide éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas jeter les résidus à l'égout. |
|-------------|---|

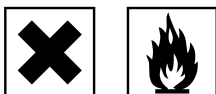
### 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Shipping name               | : UN1950 AÉROSOLS, 2.1, 5F             |
| No ONU                      | : 1950                                 |
| Transport terrestre         |  |
| ADR/RID                     | : Groupe d'emballage : F<br>Classe : 2 |
| Transport par mer           |  |
| - Code IMO-IMDG             | : Classe 2.1                           |
| - N° de fiche de sécurité   | : 2-13                                 |
| - IMDG-Pollution marine     | : Oui.                                 |
| Transport aérien            |  |
| - IATA - Classe ou division | : Classe 2.1                           |
| - Etiquette IATA            | : Flamm. Gas                           |

|                                     |                                 |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> | Page : 4                        |
|                                     | Edition révisée n° : 1          |
| ref ISO : 123456                    | Date : 29/1/2009                |
| <b>VERNIS BRILLANT F06AG</b>        | Remplace la fiche : 0/0/0       |
|                                     | <b>9029CB1</b><br>www.lisam.com |

## 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Symbole(s)



: Xi : Irritant  
F+ : Extrêmement inflammable

- Phrase(s) R

: R12 : Extrêmement inflammable.  
R36 : Irritant pour les yeux.  
R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- Phrase(s) S

: S2 : Conserver hors de portée des enfants.  
S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
S23 : Ne pas respirer les aérosols.  
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils de sécurité

: Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Utiliser cet aérosol uniquement pour les applications auxquelles il est destiné.

France

: Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du code du travail.  
Tableau n°84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

Tableau n°4 bis - Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.

## 16 AUTRES INFORMATIONS

Utilisations recommandées & restrictions : Voir fiche technique pour des informations détaillées.

Texte des Phrases R du § 3

: R10 : Inflammable.  
R11 : Facilement inflammable.  
R12 : Extrêmement inflammable.  
R20 : Nocif par inhalation.  
R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau.  
R36 : Irritant pour les yeux.  
R37 : Irritant pour les voies respiratoires.  
R38 : Irritant pour la peau.  
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Autres données

: Révision - Voir : \*

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2004/73/CE de la Commission de la CEE.

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

**Fin du document**